



Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix
04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81
www.ville-claix.fr

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 038-213801111-20260323-60DGS2026-AI



ARRÊTÉ MUNICIPAL

Portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Louis BOUCHAUD 60 DGS 2026

NOMENCLATURE : 5.4

OBJET : Délégation de fonction et de signature

Le Maire de la commune de Claix,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal, sous sa surveillance et sa responsabilité,

VU la délibération du conseil municipal n°17/2026 en date du 21 mars 2026 fixant à 8 le nombre des adjoints,

VU le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjoints du 21 mars 2026.

CONSIDERANT qu'il peut se produire la situation suivante : maire absent ou empêché,

CONSIDERANT les nombreuses tâches de l'administration communal et la nécessité d'y faire face,

CONSIDERANT que, pour le bon fonctionnement des services, il convient de donner délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Louis BOUCHAUD, 6^{ème} adjoint au Maire, en charge des déplacements et des mobilités.

ARRÊTE

Article 1 : A compter de la notification du présent arrêté, Monsieur Jean-Louis BOUCHAUD, 6^{ème} adjoint au Maire, en charge des déplacements et des mobilités, est amené à remplacer le Maire en cas d'empêchement ou d'absence, et dans le cadre de sa délégation pour intervenir dans les domaines suivants :

- Elaboration et mise en œuvre des politiques de mobilités et de transport
- Mobilisation de l'action communale et intercommunale pour un schéma de déplacements, de transports et de stationnement
- Développement et promotion de l'écomobilité et de l'intermobilité (modes doux)
- Suivi du plan de circulation et des aménagements améliorant la sécurité routière
- Aménagements d'apaisement et de partage des voiries
- Référent Sécurité Routière

Il exercera les fonctions suivantes : étude, suivi, et élaboration des dossiers, dans le cadre de sa délégation.

Cette délégation entraîne délégation de signature des documents, pièces administratives en lien avec sa délégation et son statut de 6^{ème} adjoint, les correspondances courantes dans le champ de la délégation.

Monsieur Jean-Louis BOUCHAUD est autorisé à ester en justice pour les dépôts de plainte, de mains courantes auprès de la Gendarmerie Nationale.

Article 2 : La signature par Monsieur Jean-Louis BOUCHAUD des pièces et actes repris à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante : « par délégation du Maire ». Cette délégation prend effet de façon permanente à compter de sa notification et subsistera tant qu'elle n'est pas rapportée.

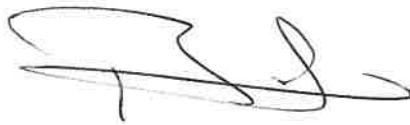
Article 3 : Le Maire, la Directrice Générale des services et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Commune de Claix, transmis à Madame la Préfète de l'Isère et notifié à l'intéressé.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Notifié le : 23/03/2026

Signature :

Monsieur Jean-Louis BOUCHAUD



Fait à Claix, le 23/03/2026

Le Maire, **Christophe REVIL**



Date d'affichage: 23/03/2026

Date de retrait: 23/05/2026